



COMPTE RENDU

Conseil Municipal des Jeunes

– Réunion du samedi 28 avril 2018,
10h00, en mairie -

Présents : Bruno GASTEUIL, Adjoint au Maire, Florence SALAUN, Dominique PION, Cyril VENIER, Yann BAILLON, Noé BARBET, Matis BEAUME, Alice CHABOT, Aurélien DEVOYON, Auriane DURIEUX, Annabelle GILBERT, Maéva LEBOURGES, Gabriel LECOINTRE, Nathan LETARD, Adrien MERCIER, Estelle MONTHIEUX, Lisa MORPHO, Roxane MURAT, Léa NOGUES, Maxime ORRAY, Kylian ORNATO, Clara PROUILHAC, Charline ROOS, Chléane TCHOKAM YANDJIMA, Romain TESSANDIER, Maxime VALAX, Axel VILLA, des jeunes du SPOT.

Excusés ou absents : Audrey AUTIN, Gabriel DEFAYE, Juliette GRILLOT.

L'appel est fait par Kylian ORNATO, maire.

Avant d'aborder l'ordre du jour qui est assez dense, Bruno GASTEUIL invite les conseillers à se rendre au monument aux morts pour les cérémonies commémoratives du 8 mai 1945. Le rendez-vous est fixé à 11h50.

Avant de commencer à travailler sur les différents projets en cours, Sylvie ANTUNES, animatrice, est venue expliquer le déroulement de la "journée famille" qui aura lieu le samedi 2 juin 2018.

Il s'agit de la 2^e édition de cette manifestation qui a pour objectif de rassembler, autour de jeux sportifs et culturels, des enfants, des adultes et des seniors. Elle se déroulera sur 1/2 journée de 9h à 12 h. Des équipes de 4 mélangeant les 3 tranches d'âge, vont se rencontrer autour des activités proposées sont les suivantes :

Escalade, jeux de raquette, frisbee, golf, drôles de livres, jeux surdimensionnés, ski sur herbe. A l'issue, un apéritif sera offert et les participants pourront s'ils le souhaitent pique-niquer sur place.

Les jeunes conseillers remercient Sylvie de ces informations.

Un deuxième sujet est ensuite abordé : le choix des associations auxquelles l'argent récolté lors de la distribution des colis de Noël sera versé.

Les jeunes du SPOT qui ont participé à cette distribution sont présents aujourd'hui afin de faire le choix avec les jeunes conseillers.

Après discussion et vote, ils décident de donner 300 € à l'association 30 millions d'amis et 300 € à la ligue contre le cancer.

Les jeunes du Spot sont remerciés et l'ordre du jour est abordé.

1/ Bilan de la journée de visite de la gendarmerie et de la caserne des pompiers :

Les jeunes ont apprécié ces visites et ont écrit un petit article pour le mettre en ligne.

Le mercredi 28 mars 2018 :

Une partie du CMJ a découvert une caserne de pompiers, se situant à Cestas.

Un sous-officier pompier nous a fait visiter les différentes installations :

- Les deux garages remplis de camions.
- La salle de réunion.
- La tour où ils reçoivent les appels.
- La salle de sport pour s'entraîner.

Les pompiers possèdent trois camions-citerne (3000 litres et 6000 litres) pour les feux de forêt, deux ambulances (et une en réserve).

Le centre de secours couvre 3 communes : Cestas, Canéjan et Léognan.

Il assure environ plus de 2000 interventions par an,

Les plus nombreuses restent le secours aux victimes.

Le mercredi 25 avril 2018 :

Une autre partie du CMJ s'est rendue à la gendarmerie de Cestas, constituée de 23 gendarmes.

Dans la salle d'attente où nous avons été accueillis, un gendarme chargé de la visite nous a présenté une partie des lois parmi lesquelles les droits de la victime figurent. Nous avons ensuite fait le tour des locaux. On y retrouve des bureaux, une salle équipée d'appareils technologiques, les deux pièces de

garde à vue...

Après cela, il nous a fait faire différentes mises en situations tel que la prise d'empreintes digitales, la prise d'ADN, le dépistage de stupéfiants, l'alcootest, une mise sous scellé...

Lorsqu'une personne est arrêtée pour différentes raisons, les tests cités précédemment sont effectués afin de concevoir une fiche d'identité du prévenu, consultable sur une base de données en cas de récidive.

Après chaque arrestation, un rapport est effectué. Le gendarme n'est donc pas toujours sur le terrain mais doit aussi répondre à un devoir administratif. Le gendarme, comme le policier, ont le même objectif : faire respecter la loi et faire régner l'ordre. Cependant le gendarme est un militaire tandis que le policier est un civil, tous deux travaillant pour l'État en tant que fonctionnaire. Le gendarme agit le plus souvent en milieu rural ou périurbain, ce qui est le cas de la gendarmerie de Cestas.

2/ Thé dansant : Analyse des questionnaires complétés au repas des aînés :

En résumé, les 121 seniors ayant répondu souhaiteraient à la majorité 2 thés dansants, organisés au moment de la fête des grands-mères, au centre Simone Signoret et de préférence un thé dansant.

Les jeunes vont maintenant pouvoir travailler sur une organisation différente en fonction de ces résultats.

Un groupe de travail prépare le texte qui sera lu le 8 mai au monument aux Morts par Kyllian.

Florence SALAUN informe les jeunes de la journée d'initiation à la marche nordique organisée ce jour par le club d'athlétisme de Canéjan.

La séance est levée à 12h.

Prochaine réunion :

Samedi 26 mai au SPOT

